

# CONTENU DU DOSSIER

Candidat·e belge diplômé·e du secondaire en 2023  
Candidat·e belge diplômé·e du secondaire avant 2023  
Candidat·e de l'UE diplômé·e du secondaire en 2023  
Candidat·e de l'UE diplômé·e du secondaire avant 2023  
**Candidat·e hors UE**

Votre dossier est à envoyer par mail à l'adresse [service.etudiants@saint-luc.be](mailto:service.etudiants@saint-luc.be) entre le 15 et le 24 février (sauf si vous êtes déjà en possession d'un titre de séjour longue durée). Veuillez donc fournir tous les documents requis listés ci-dessous dûment complétés et signés, et regroupés **dans un seul fichier au format PDF**.

Aucun suivi ne sera donné aux candidat·e·s dont le dossier est illisible, incomplet, hors délai ou non conforme (exemple : diplôme non estampillé, bulletin de notes non traduit...)

Un avis de réception de votre dossier vous sera envoyé ainsi que la décision finale mais vous n'aurez pas l'occasion de compléter votre dossier si celui-ci ne répond pas aux critères fixés.

Pour les candidat·e·s issu·e·s d'un pays non-francophone, la **traduction** jurée ou légalisée de vos documents en français est requise.

**! Attention !** Trois **conditions préalables** doivent être remplies avant la constitution du dossier :

- Diplôme.** Avoir réussi ses études du niveau secondaire dans les 3 dernières années. Par exemple, pour une demande d'admission pour l'année académique 2023-2024, vous devez avoir réussi le baccalauréat lors de l'une des années académiques suivantes : 2020-2021, 2021-2022 ou 2022-2023. Ce délai peut être prolongé de deux ans pour les candidats qui ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur en 2021-2022 ou pourraient obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur en 2022-2023. Dans ce cas, votre baccalauréat peut avoir été obtenu en 2018-2019 ou 2019-2020.



- Équivalence.** Être en possession de l'équivalence définitive (et non provisoire) de votre diplôme d'enseignement secondaire et s'assurer qu'elle donne bien accès à la formation visée. Certaines équivalences sont en effet restrictives (accès au type court mais pas au type long, accès à l'université mais pas au secteur des arts, etc.)
- Paiement.** Avoir préalablement versé la somme de 200€ sur le compte bancaire suivant :
  - (IBAN) BE19 3400 9316 5912
  - À l'attention du bénéficiaire suivant :
  - École supérieure des Arts Saint-Luc Liège
  - Boulevard de la Constitution, 41
  - 4020 Liège
  - BIC : BBRUBEBB
  - Communication : « Votre NOM + votre Prénom + Analyse dossier Hors UE »

#### **Documents à fournir :**

- Diplôme d'études secondaires.** La copie du diplôme d'études secondaires national prouvant que le baccalauréat a été réussi en 2022-2023, 2021-2022 ou 2020-2021.  
Si le candidat peut prouver qu'il a obtenu un diplôme du supérieur en 2021-2022 ou qu'il est en passe de l'obtenir en 2022-2023, ce délai peut être prolongé de deux ans. Dans ce cas, le baccalauréat peut avoir été réussi en 2018-2019 ou 2019-2020 .
- Équivalence.** La décision d'équivalence définitive de votre diplôme d'études secondaires national, si celles-ci n'ont pas été effectuées en Belgique. L'équivalence provisoire n'est pas acceptée.
- Paiement.** La preuve de paiement des 200€. Ce montant n'est jamais remboursé, même si le dossier n'est pas accepté ou si votre visa est refusé. Il sera par contre déduit des frais d'inscription si votre inscription devient effective. `
- Demande d'inscription.** Le formulaire de demande d'inscription dûment complété.



- Carte d'identité.** Une copie recto/verso de la carte d'identité ou d'un passeport valide.
- Extrait d'acte de naissance.** La copie de votre extrait d'acte de naissance.
- Activités antérieures.** Le formulaire de Déclaration des activités antérieures dûment complété. Il reprend vos activités depuis la fin de vos études secondaires, c'est-à-dire depuis l'obtention de votre diplôme d'études secondaires jusqu'à ce jour (3 dernières années). Il doit être impérativement accompagné de tous les justificatifs requis indiqués dans la déclaration (sans quoi votre demande d'inscription sera déclarée irrecevable) :
  1. Si études supérieures : vos attestations de fréquentation pour chaque année d'études avec les dates d'entrée et de sorties, ainsi que tous vos relevés de notes. Le cachet et la signature de l'établissement doivent être apposés sur tous les documents.
  2. Si travail : vos contrats de travail signés, une attestation de service de l'employeur mentionnant toutes les périodes de travail, le volume de la charge (heures/semaine) et l'horaire pratiqué (de jour, de nuit, semaine/week-end...)
- Lettre de motivation.** Une lettre de motivation personnelle de minimum 450 mots. Nous veillons au plagiat).
- Productions artistiques.** Cinq images de qualité de cinq productions artistiques personnelles en lien avec la formation visée. Si le format PDF n'est pas possible, vous pouvez joindre des photos en attachement ou par We Transfer si c'est trop lourd.
- APS.** Pour les candidat·e·s chinois·es uniquement : l'Akademische Prüfstelle (APS) délivrée par l'Ambassade d'Allemagne à Pékin est obligatoire pour obtenir un visa d'études.